

COMMUNE DE FERRIERES
DECRET RELATIF A LA VOIRIE COMMUNALE
ENQUETE PUBLIQUE

L'Administration communale de FERRIERES informe le public qu'une enquête est ouverte sur le projet de la Commune de Ferrières de :

- fixer le statut juridique, du chemin communal non-vicinal dénommé « Voie des Meuniers » (2^{ème} tronçon), conformément au plan d'alignement, dressé le 24 décembre 2018 par WERNER José S.P.R.L., Géomètre-expert, domicilié à 4987 Stoumont, Route de l'Amblève n°71 :

Le dossier est mis à la disposition du public pour une durée de trente jours, soit du 15 janvier 2019 au 15 février 2019, à l'administration communale, Place de Chablis 21 à 4190 FERRIERES, du lundi au vendredi de 08h à 11h45.

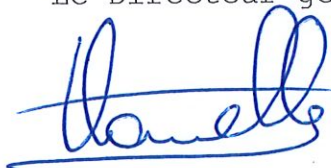
Des renseignements ou explications peuvent être fournis un jour ouvrable de 16h à 20h ou le samedi matin (sur rendez-vous obligatoirement au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès de Mmes Nadine Maquinay ou Sabine Servais (086/40.99.45 - nadine.maquinay@commune-ferrieres.be ou sabine.servais@commune-ferrieres.be).

Les observations et réclamations doivent être adressées par courrier ordinaire daté et signé (à l'adresse précitée) ou par courrier électronique identifié et daté (aux adresses susvisées), avant le 15 février 2019 au Collège communal, ou déposées lors de la clôture de l'enquête qui aura lieu le dit jour de 10h (des réclamations et observations verbales pourront y être recueillies).

Ferrières, le 09 janvier 2019.

Par le Collège,


Le Directeur général,



T. LARUELLE.



Le Bourgmestre,



F. LÉONARD.